

pendant plus de trois semaines à convaincre les membres de cette Chambre qu'à défaut d'un premier ministre muni d'un siège dans l'une ou dans l'autre Chambre, peu importe le nombre des autres ministres dûment qualifiés, le gouvernement ne pouvait pas fonctionner. A ce propos, me sera-t-il permis de lire les paroles mêmes du chef de l'opposition d'alors, telles qu'on les trouve à la page 16 du Hansard non révisé :

Les attributions du premier ministre sont très étendues. Les fonctions et les devoirs du premier ministre au Parlement sont d'une importance suprême. Le premier ministre n'est pas seulement le leader de la Chambre où il siège, il est encore le porte-parole de la nation devant la couronne ou le représentant de la couronne. Il est le porte-parole, le seul porte-parole de la nation. Il est l'unique intermédiaire entre le Parlement siégeant comme tel et le représentant de la couronne.

Plus loin il dit :

Le premier ministre incarne le ministère. Il personnifie son ministère devant le Parlement et la Couronne et il est l'intermédiaire entre le Parlement et la Couronne. Il en découle, — et voilà le fruit de nombreuses années de développement constitutionnel, d'un développement qui a dû surmonter un grand nombre d'obstacles, — que le ministre qui porte le titre de premier ministre, pour assurer le bon fonctionnement du gouvernement dans l'enceinte du Parlement, doit être membre de l'une ou de l'autre Chambre, car le Parlement a le droit d'exiger sa présence pour exposer le programme du ministère, pour défendre ce programme et ainsi reconnaître la suprématie du Parlement. Autrement, il peut être ce serviteur du roi, mais il n'est pas l'agent du Parlement.

Puis il a amplifié cette théorie et cela avec tant d'assurance que, comme je le suivais et comme je voyais applaudir les honorables membres qui l'entouraient, au détriment du mobilier de ce côté de la Chambre. . .

M. GEARY: Nous avons fini de ce mobilier-là.

L'hon. M. ELLIOTT: Pas pour longtemps. Je suivais, dis-je, le très honorable chef de l'opposition, et, dans mon innocence de jeune député de cette Chambre, j'ai été presque obligé de croire parfois que lui-même croyait avoir raison. Nous, de ce côté, avons maintenu, et avec raison, selon moi, que la présence dans cette Chambre d'autres ministres dûment revêtus de l'autorité nécessaire et prêts à entreprendre les fonctions administratives, obviait à la nécessité de la présence ici du premier ministre. Je maintiens que nous avons raison alors et que nous avons raison aussi aujourd'hui quand nous affirmons qu'on ne peut pas constituer un gouvernement non seulement sans premier ministre dont la présence, suivant nos honorables amis est indispensable, mais encore sans aucun autre ministre respon-

sable qui ait prêté le serment d'office, l'engageant à administrer convenablement les affaires de son département.

Voyez comme nos honorables amis raisonnablement autrement aujourd'hui pour légitimer leur conduite; ils n'ont pas un seul ministre qui ait prêté le serment d'office. Est-ce là l'interprétation qu'il faille donner aux paroles de mon honorable ami l'autre soir? Puis-je m'arrêter ici pour faire observer que dans les Parlements censés sous le régime du gouvernement responsable, quelque réservés que soient le premier ministre et les autres membres de son cabinet, avant d'entreprendre les fonctions de gouvernement, ils communiquent au Parlement au moins quelques-unes des mesures qu'ils comptent mener à bien dans le cours de leur régime. Naturellement, je ne leur reproche pas de ne pas faire ce que font les gouvernements, car ils ne forment pas un gouvernement; ils le reconnaissent eux-mêmes. Mais qu'est-ce que le très honorable premier ministre (M. Meighen) a promis à cette Chambre dans le message transmis par mon honorable ami le ministre intérimaire des Finances (sir Henry Drayton)? Voici le message communiqué à cette Chambre; on le trouve à la page 5291 (t.a.) du Hansard:

Immédiatement après la démission du gouvernement précédent et l'ajournement de la Chambre hier, Son Excellence le Gouverneur général a mandé le très honorable Arthur Meighen, chef du parti conservateur, et l'a invité à former un nouveau cabinet. M. Meighen a informé Son Excellence hier soir qu'il acceptait la tâche, et il a ce matin prêté serment à titre de premier ministre, de secrétaire d'Etat pour les affaires de l'extérieur, et de président du Conseil privé.

Tenant compte du fait que la session actuelle dure depuis près de six mois et touche à sa fin, M. Meighen a cru que le premier devoir du ministère qu'il pourrait former serait d'achever avec toute l'expédition utile les travaux de la session actuelle. De préférence à un ajournement plutôt prolongé, la juste considération d'accueillir les honorables députés exigeait aussi cette solution, surtout quant à ceux qui viennent de loin.

Il était manifestement impossible d'atteindre ce but s'il fallait former un gouvernement de la façon ordinaire, et si les portefeuilles devaient être assignés aux ministres, ce qui aurait nécessité la vacance de leurs sièges et conséquemment des élections partielles. Le retard de ce chef, surtout à cette époque-ci de l'année, aurait provoqué des inconvénients inutiles. Le premier ministre a donc décidé de constituer et de soumettre à l'approbation de Son Excellence un ministère temporaire de sept membres qui prêteraient serment sans portefeuille.

Remarquez bien ces mots, monsieur l'Orateur :

...qui assumeront la responsabilité d'administrer les différents départements à titre de ministres intérimaires.

Quand assumeront-ils cette responsabilité? Après avoir prêté le serment comme ministres sans portefeuille! Mais mon honorable ami prétend-il que le premier ministre, dans ce